



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE - NIGER



COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE
CENI

JE VEUX VOTER
Je me fais **ENRÔLER**

OCTOBRE 2019
AVRIL 2020

Rendons-nous dans nos
CENTRES D'ENRÔLEMENT
ET DE VOTE (CEV)

+227 20 33 03 86 www.ceniniger.org

JUIN 2020

Appui du Système des Nations Unies au Processus Electoral



Niger s'engage :

Pour des élections transparentes inclusives
crédibles avec la participation effective de
citoyennes et citoyens nigériens



Le Système des Nations Unies et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) apportent une assistance au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des principaux acteurs impliqués dans le cycle électoral du Niger. Il s'agit notamment des institutions nationales en charge de l'organisation et de la gestion des élections (notamment mais pas exclusivement, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI)) comme principal bénéficiaire de l'assistance électorale. L'appui du SNU vise à supporter le rôle du Gouvernement et des institutions publiques, des Organisations de la Société Civile (OSC), des femmes, des jeunes, des groupes marginalisés, et des médias. Les actions proposées ont comme finalité de favoriser une bonne gouvernance démocratique et permettre la consolidation de la paix à travers d'élections crédibles, intègres, transparentes, inclusives et apaisées, bénéficiant de la confiance de la population nigérienne et répondant aux standards internationaux.

II – ENJEUX

Il s'agit principalement de la Production – finalisation et la mise à disposition du fichier biométrique Electoral pour l'organisation et la tenue des élections dans les délais constitutionnels notamment **les Elections législatives présidentielles dont les dates retenues sont les 27 décembre 2020 et 20 Février.**

Il s'agit de La pandémie de la COVID 19 et de son impact : Sur recommandation des autorités sanitaires, des mesures ont été adoptées pour faire face à la pandémie. Ces mesures ont imposé des contraintes non prévues et inhabituelles :

- **Confinement de la population de Niamey** – Disposition sur les voyages – sur le rassemblement des personnes - la fermeture des frontières nationales et la suspension des missions officielles.
- **Au plan international les 15 pays retenus pour l'enrôlement de la Diaspora** ont fermé leur frontière terrestre et aérienne et ont également les mêmes dispositions de confinement. : Pour être réaliste, les activités externes au territoire ont été suspendues et ce jusqu'à nouvel ordre.
- **Contexte sécuritaire au niveau des trois frontières :** Burkina- Faso ,Niger et Mali : **S'y ajoute la région du Lac Tchad** (Nigéria – Tchad Niger) où sévit Boko Haram.

Conséquence : Des attaques meurtrières ont été dirigées contre les équipes de la CENI et les Forces de défenses Nationale assurant la sécurité. **15 soldats ont perdu la vie, 6 agents d'enrôlement pris en otage et une Dizaine de Kit enlevés et détruits, 1 agent déclaré positif à la COVID19 et heureusement déclaré guéri.**

III- Mesures-solutions et mécanismes mis en place pour relever les défis de la crise

- La CENI a adopté un protocole sanitaire qui a un cout financier et humain non planifié : A titre d'exemple, les changements de normes au niveau de la mobilité, les produits de prévention et leur distribution au niveau de tous les centres d'enrôlement et de vote
- La CENI a décidé de suspendre l'enrôlement dans 2 importantes communes que sont Niamey (déclarée commune qui a un foyer important). Une des conséquences a été le retard accusé dans l'enrôlement
- Avec l'assouplissement des mesures sanitaires L'enrôlement a repris dans la Zone de Niamey moyennant les mesures de sauvegarde mises en place
- **Enrôlement Diaspora :** La Cour institutionnelle qui été saisie pour apprécier et qualifier les circonstances créés par la pandémie a **rendu un arrêt du 15 juin 2020 dans laquelle elle dit :**
 - La COVID19 est un cas de force majeure qui justifie la suspension de l'enrôlement des nigériens de la diaspora au fichier électoral national biométrique ;
 - Une dérogation temporaire à la mise en œuvre de **l'article 37 AL 1er du Code Electoral** relativement au fichier électoral national biométrique ; en ce qui concerne **l'enrôlement des nigériens de la Diaspora n'est pas contraire à la Constitution ;**
 - Le fichier électoral national biométrique, même en l'absence des listes des Ambassades et/ou des consulats demeure valide ;
 - Dit que le présent arrêt sera notifié au requérant et publié au Journal Officiel de la République du Niger.

IV – Résultats et Etat des Lieux sur le Processus Electoral

Avec l'engagement et le financement du Gouvernement nigérien, le système des Nations Unies au Niger et d'autres partenaires techniques et financiers restent mobilisés auprès de la CENI. Les résultats ci-dessous illustrent des progrès importants pour une bonne organisation des élections.

1. Aujourd'hui, l'enrôlement est clôturé sur l'ensemble du territoire national depuis le 7 juin 2020. Les mesures de précaution prises concernent les agents d'enrôlements, les kits et les citoyens.
2. Le contentieux de la liste électorale Provisoire (LEP) a commencé depuis le 27 avril et se poursuit en dépit des retards accusés. Il est achevé dans la Zone 1 et a démarré dans la Zone 2 depuis le samedi 20 juin.

3. Au niveau national,

7.428.087



de citoyens ont été enrôlés soit : **76,17%**

des projections de l'institut national des statistiques de 2020
dont :

55%
de femmes



Et



45%
d'hommes

V – Appui du Système des Nations Unies

Le Système des Nations Unies et d'autres partenaires dont La coopération Suisse accompagnent le Gouvernement du Niger, dans la préparation et l'organisation des élections de 2020 – 2021. Il s'agit notamment de :

- **L'accompagnement politique et Technique** par la Création d'un cadre de concertation et d'échanges permanent entre la CENI et les partenaires techniques et financiers sous le leadership du Coordonnateur résident (RCO).
- L'Elaboration d'un projet d'Appui au Cycle Électoral au Niger - PACE
- **L'Appui aux audiences foraines et l'Enrôlement pour le fichier biométrique Electoral : L'appui financier du SNU et des partenaires a permis :**



- De délivrer à 6 millions de personnes de pièces d'état civil avec l'organisation des audiences foraines dans toutes les régions.

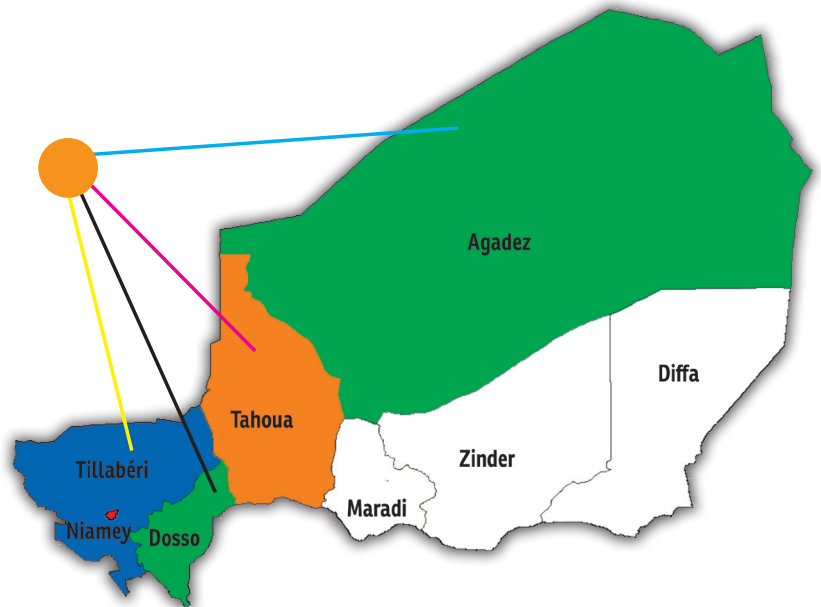


L'enrôlement dans le fichier électoral biométrique de :

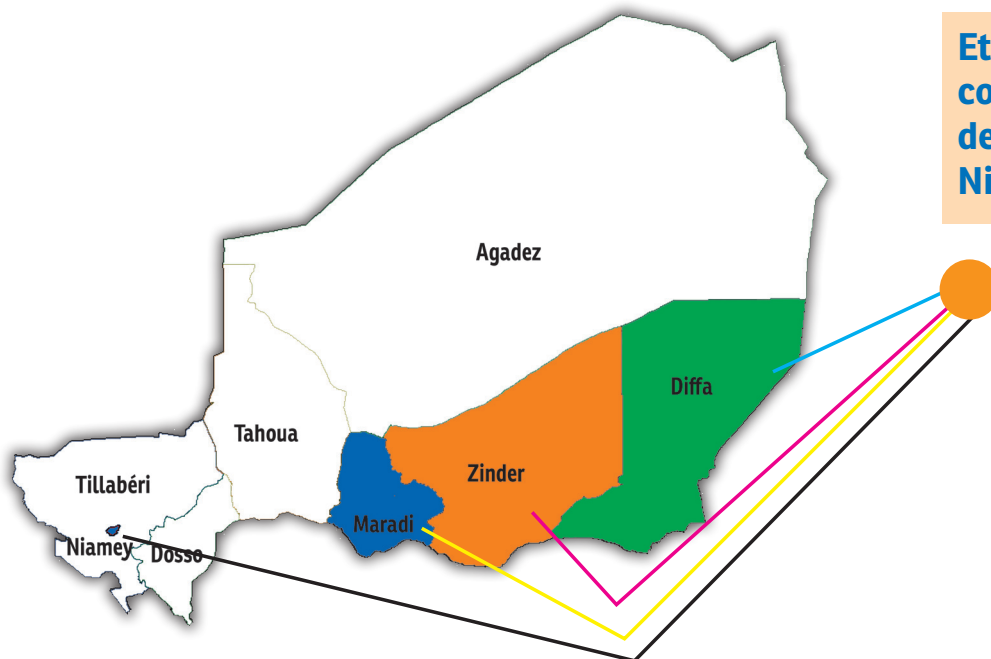


7.428.087

de citoyens dans la zone 1 composée des régions d'Agadez, Tillabéry, Dosso, Tahoua



Et dans la zone 2 composée des régions de Diffa, Maradi, Zinder, Niamey.



• POINT SUR LA MOBILISATION DE RESSOURCES

FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT ET MATRICE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS EN APPUI AUX ELECTIONS	
PARTENAIRES	Contribution reçue MONTANT (USD)
Financement du Gouvernement Nigérien	152 160 303
Système des Nations Unies*	10529871
Cooperation Suisse	3 558 796
CEDEAO	500 000
USAID**	
OIF**	
CHINE**	

2- (***) OIF, Chine, USAID Via IFES et NDI / Appui Technique

3- (*) Si ajoute Le coût de deux experts internationaux - niveaux P4 - Un VNU International en IT - 30 VNU nationaux - 15 Logisticiens

A date la contribution du système des Nations Unies

(PNUD, UNFPA, PBF et ONUFEMMES) est de 10 529 871 USD

• FICHE DEMOBILISATION DE RESSOURCES DU PACE

PROJET D'APPUI AU PROCESSUS ELECTORAL PACE NIGER	
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS EN APPUI AU PACE	
PARTENAIRES	MONTANT (USD)
Budget Total du PACE	\$30 750 799,60
SNU	\$10 513 042
Cooperation Suisse	\$3 134 796
BUDGET A RECHERCHER :	\$17 102 961,60

VI - Dialogue Politique

Plusieurs rencontres se sont tenues avec le Conseil National de Dialogue politique dont la dernière remonte au vendredi 12 juin 2020. Les concertations se poursuivent avec un appel renouvelé du Premier ministre et des partenaires à un dialogue inclusif. La CENI pour sa part reste ouverte à toute discussion pouvant contribuer aux élections crédibles transparentes et inclusives.

VII – Leçons à Capitaliser

Les processus électoraux sont remplis de surprises endogène et exogène. Il est nécessaire pour les organes de gestion des élections de faire preuve d'anticipation – d'imagination et d'adaptation.

La CENI doit surveiller l'évolution de la pandémie pour veiller aux mesures de mitigation, de monitoring de la situation sécuritaire en établissant un suivi régulier des questions sécuritaires et sanitaires sur tout le processus des élections.

La mise en œuvre de la stratégie de communication pour interagir en permanence avec le gouvernement, les partenaires techniques et financiers les citoyens est un élément déterminant dans la réussite.

VIII – DEFIS ET PERSPECTIVES

- **Respect du Calendrier électoral vu le contexte de sécurité volatile et l'épidémie du COVID 19, quelles mesures de mitigation**
- L'absence de consensus entre la classe politique pose un risque sérieux d'un processus électoral non-consensuel et non inclusif
 - La non-participation d'une partie de l'opposition aux activités de la CENI continue de soulever des débats sur l'inclusivité du processus électoral
 - Explorer la possibilité d'un dialogue politique inclusif en dehors du cadre du CNDP, avec l'implication du Président de la République
 - La non-participation de la diaspora aux élections et un autre probable report des élections municipales et régionales peuvent exacerber les tensions déjà existantes entre la classe politique.

IX - IMPORTANTES DATES A RETENIR

- **Finalisation et mise à disposition du fichier électoral Au Ministre en charge des questions électorales par le Président de la CENI : fin aout – 2 septembre 2020**
- **Tenue des élections présidentielles et législatives – 1er tour : 27 décembre 2020**
- **Organisation des élections locales (régionales–communales) : en discussion au niveau de l'administration de la CENI – Au plus tard au Second tour de la présidentielle autrement dit dans la semaine du 20 février 2021.**